

Votre Logement *Infos* Votre Logement

N° 10 - juillet 2004

Le point sur les réparations locatives

Entretien avec le président de Chartres Habitat

Les engagements de Jean-Pierre Gorges

Un nouveau dispositif
pour prévenir les expulsions

Sommaire



Aujourd'hui, demain

3 Actualité
Un nouveau dispositif pour prévenir les expulsions

4 Entretien avec Jean-Pierre Gorges
"Priorité aux locataires"

6 **Paul Dutarte, administrateur, quitte Chartres Habitat**

Nouveau plan de stationnement
La gratuité pour les résidents



Voisin, voisine

7 **Jour de fête !**



En interne

8 Les agents du service relation usagers
Ils veillent aux biens et aux personnes



Patrimoine

9 **Toutes les opérations en cours**

12 Travaux
Des abris containers en place pour le mois de septembre

L'accès à votre immeuble sécurisé

13 Cassettes, pannes, entretien
Qui répare ?



En direct avec vous

12 **"La parole au verre de l'amitié !**

Le mot de la C.N.L.

Consultez le site de Chartres Habitat
www.chartres-habitat.com

@ Découvrir notre patrimoine

@ Recevoir un formulaire de demande de logement

@ Recevoir une attestation de location ou de paiement

@ Formuler une demande de travaux

@ Découvrir les logements en accession à la propriété et recevoir des informations complémentaires

@ Connaître l'état de votre compte et consulter votre avis d'échéance

@ Pour les entreprises, connaître les avis d'appel public à la concurrence et demander un dossier de consultation.



Aujourd'hui, demain

Actualité... Actualité... Actualité... Actualité... Actualité...

Un nouveau dispositif pour prévenir les expulsions

Le ministre de la cohésion sociale a annoncé un moratoire des expulsions pour les locataires en difficulté qui acceptent de reprendre le paiement de leurs loyers et charges.

Jean-Louis Borloo a levé le voile sur une partie du plan de cohésion sociale en préparation. Le 12 mai dernier, le ministre de la cohésion sociale a annoncé la mise en place d'un nouveau dispositif qui va offrir une nouvelle chance aux locataires faisant l'objet d'une procédure d'expulsion.

Son principe est le suivant: le bailleur s'engage à suspendre les procédures d'expulsion en cours à condition que le locataire reprenne le paiement du loyer. Il s'agit d'un moratoire qui responsabilise le locataire défaillant.

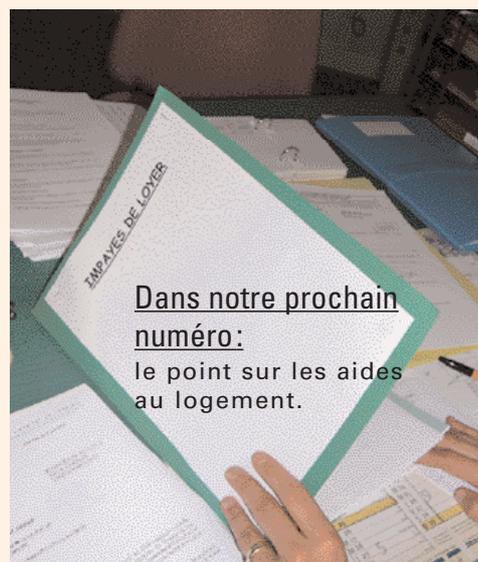
La philosophie de cette mesure est de ne pas compromettre davantage l'avenir de personnes en grandes difficultés. En cas d'accidents de la vie (la perte d'un emploi, un divorce, la maladie), l'expul-

sion peut conduire en effet dans la spirale dramatique de l'exclusion.

Un engagement

Cette convention tripartite cosignée par le bailleur (Chartres Habitat), le locataire en situation d'impayé et le Préfet prendra la forme d'une convention dans laquelle:

- le locataire s'engage à reprendre le paiement du loyer courant et des charges, avec apport s'il y a lieu d'une aide au logement. Il s'engage à accepter un accompagnement social ou un logement moins cher si celui-ci lui est proposé. Il participe au plan d'apurement de sa dette.
- le bailleur s'engage à suspendre la procédure d'expulsion en cours tant que le débiteur respecte le protocole. Il peut proposer un logement pour un



Dans notre prochain numéro:

le point sur les aides au logement.

loyer inférieur et mettre en place un plan de remboursement de la dette correspondant aux capacités du locataire.

- l'État, via le Préfet, s'engage à mobiliser les autres dispositifs d'aides et de solidarité: maintien du versement des aides personnalisées au logement (APL) ou des allocations logements, recours aux aides des fonds de solidarité logement (prêt ou subvention), intégration du loyer dans le "reste à vivre" décidé par la Commission de surendettement.

Ce dispositif repose donc sur l'équilibre des efforts des trois parties. Mais si le locataire ne respecte pas sa part du contrat qui est de payer son loyer, il sort du dispositif et la procédure d'expulsion reprend alors son cours.

Par ailleurs ne sont concernées par cette convention que les personnes de bonne foi. En revanche, en sont exclues les personnes qui disposent des moyens de payer leur loyer ou d'apurer leur dette. De même les locataires à qui il serait reproché des manquements graves justifiant l'expulsion ou les ménages qui perturbent la vie de leur voisin ne sont pas concernés par cette mesure.



Coralie Lakrori, responsable du Service Social et Juridique de Chartres Habitat:

"Cette convention est un outil supplémentaire car Chartres Habitat a d'ores et déjà mis en place un dispositif de règlement amiable des impayés de loyer. Ce dispositif va offrir une seconde chance au locataire en situation d'impayé. Il s'agit de lui remettre le pied à l'étrier: le locataire reprend le paiement de son loyer courant et, en contrepartie, nous recherchons avec nos partenaires des

solutions au cas par cas, pour effacer le passé afin qu'il reparte avec une situation saine. Mais pour que cela fonctionne il faut que le locataire se manifeste. Lorsque le locataire est confronté à des difficultés financières, garder le silence est la dernière chose à faire."

Vous rencontrez des difficultés financières, contactez nos conseillers sociaux: Isabelle Fournière au 02 37 25 65 60, Francis Guet au 02 37 25 65 23 ou Véronique Pougnet au 02 37 25 65 15.

Pour l'urbanisme,
comme pour l'attribution des logements

"Priorité aux locataires"



Jean-Pierre Gorges, maire de Chartres et, par voie de conséquence, président de l'Office depuis 2001, dresse le bilan de trois années d'exercice.

coûterait plus cher de réhabiliter les bâtiments existants.

V. L. : Quelles ont été vos premières décisions ?

J.-P.G. : *Après état des lieux, nous nous sommes dotés des outils nécessaires, à commencer par ce journal "Votre Logement" qui doit directement apporter des informations pratiques utiles aux locataires.*

L'office HLM est devenu Chartres Habitat. Cette nouvelle dénomination témoigne de notre volonté de casser l'image péjorative qui colle trop souvent au logement social.

J'ai veillé aussi à ce que l'on apporte désormais et toujours davantage une attention particulière à l'accueil du public, que l'on réponde aux attentes des locataires au quotidien. C'est pourquoi nous avons regroupé les services techniques sur un même site, rue Camille Marcille, pour permettre une meilleure planification des interventions.

Dans les immeubles, à Beaulieu particulièrement, les vide-ordures ont été condamnés. L'entretien de vos espaces verts était du ressort de plusieurs organismes : il a été attribué à un seul prestataire pour améliorer le service et identifier clairement les responsables de ce service aux habitants.

Vous avez également pu constater que nous avons réorganisé les régies de quartier. Nous nous sommes alors rendu compte que les femmes de ménage, qui nettoient les parties communes des immeubles, devaient parcourir plusieurs centaines de mètres chaque matin pour se procurer l'eau chaude nécessaire à leur tâche. Nous allons mettre fin à cette absurdité.

Et ce n'est qu'un exemple parmi d'autres...

V.L. : Comment avez-vous abordé la question délicate de l'attribution des logements ?

J.-P.G. : *Nous avons totalement inversé le processus. Jusqu'ici, les nouveaux logements, ou les logements libérés puis remis en état, étaient attribués en priorité aux nouveaux venus. Dès que vous occupiez votre logement, vous étiez abandonné à vous-même. Dans les familles, les enfants partaient au fur et à mesure qu'ils prenaient leur autonomie, et les parents restaient, dans des logements devenus trop grands, non modernisés, quand on manquait par ailleurs d'appartements suffisamment vastes pour accueillir des familles nombreuses. Nous avons donc décidé qu'un logement neuf ou rénové serait d'abord proposé à ceux qui vivent déjà dans un logement social chartrain. Notre priorité va désormais aux locataires, qui doivent pouvoir évoluer dans le logement social chartrain, c'est-à-dire changer de logement selon leur besoin ou leur situation familiale ou professionnelle.*

V.L. : Ce parcours résidentiel passe par l'accession à la propriété, une de vos priorités...

J.-P.G. : *Je suis persuadé que l'une des plus grandes injustices sociales est de ne pas avoir pu devenir propriétaire de son logement à la fin de sa vie de travail : pourtant, ces éternels locataires ont, pendant vingt, trente ou cinquante ans, payé en loyer plusieurs fois la valeur du logement où ils vivent. J'ai donc voulu que les locataires de Chartres-Habitat, du moins ceux qui le souhaitent, puissent devenir propriétaires. De plus, lorsqu'un bien vous appartient, vous avez envie d'en prendre soin, de vivre dans un environnement agréable, de vous projeter dans l'avenir pour laisser quelque chose à vos enfants...*

Votre Logement : Quelles ont été vos priorités en accédant à la présidence de Chartres Habitat ?

Jean-Pierre Gorges : *Tout d'abord nous avons écouté les doléances des locataires. Des réunions de quartier ont été organisées pour bien cerner leurs attentes. Elles étaient nombreuses. Les locataires se plaignaient de logements devenus vétustes. Quant à la mixité sociale des quartiers, elle avait souvent disparu : ici, la proportion de personnes âgées était considérable ; ailleurs, et sans motif affiché, telle ou telle catégorie était surreprésentée...*

Nous avons observé et réfléchi quartier par quartier. À Rechèvres par exemple, il fallait ramener des familles avec enfants, ne serait-ce que pour éviter des fermetures de classes. Il fallait désenclaver Beaulieu, créer des places de stationnement supplémentaires à la Madeleine, etc.

Nous avons donc lancé des projets adaptés à chaque quartier : on se dirige plutôt vers la reconstruction de Rechèvres 200, vers la modernisation d'autres quand la réhabilitation est possible, ou vers la reconstruction progressive de Beaulieu parce qu'il

V.L.: Mais certains ont tellement peur de l'avenir qu'ils n'osent pas s'engager dans cette démarche d'accession...

J.-P.G.: Les mesures gouvernementales en préparation vont nous permettre de mettre en œuvre de nouveaux dispositifs plus sécurisants pour les candidats à l'accession. Ils permettront aux plus modestes de devenir propriétaires de leur logement dans des conditions compatibles avec leurs revenus. Vendre, c'est rendre des familles heureuses et c'est aussi se donner des marges de manœuvres financières pour construire de nouveaux logements sociaux.

V.L.: L'autre souci majeur, c'est la sécurité, la tranquillité?

J.-P.G.: Les services techniques de Chartres Habitat travaillent en ce moment à la sécurisation des halls d'entrée grâce à des dispositifs d'accès par badge. Tous les projets d'urbanisme en cours prennent en compte cette priorité. Un partenariat entre la police, la justice et les bailleurs sociaux a par ailleurs été mis en place à Chartres Métropole. Surtout, lorsque les locataires sont victimes de troubles du voisinage, il faut qu'ils déposent plainte. Je sais que certains ont peur, mais la justice et nous-même avons besoin de plaintes et de preuves pour agir.

majeures de la délinquance. Mais je crois aussi que chacun doit assumer ses responsabilités. La mienne est d'agir, c'est-à-dire de réformer progressivement cet urbanisme, de l'humaniser. C'est aussi de faire en sorte que les perturbateurs et les délinquants soient sanctionnés.

On parle aujourd'hui beaucoup d'expulsions. Il est clair que nous n'avons jamais cherché à expulser des locataires qui arrêtaient de payer leurs loyers parce qu'ils vivaient un drame familial, ou qu'ils étaient brutalement devenus chômeurs, etc... En revanche, nous ne faisons et nous ne ferons aucun cadeau à des familles de perturbateurs qui pourtant payent leurs loyers grâce à des revenus douteux.

V.L.: En matière d'expulsions, quelles sont vos orientations?

J.-P.G.: La loi Borloo vient justement compléter le dispositif qui existait en matière de prévention des expulsions. Il ne s'agit pas de dire comme j'ai pu le lire que "les expulsions, c'est fini". Ce n'est pas le sens du dispositif. Il vise à donner une nouvelle chance aux locataires confrontés à de réelles difficultés financières. En revanche, les perturbateurs et les personnes de mauvaise foi ne sont pas concernés par cet assouplissement. Pour ceux-là, les procédures engagées

par refaire l'ensemble des équipements publics et sociaux: les terrains et les salles de sports, les écoles, etc. Ensuite on construira en utilisant les espaces disponibles, avant de commencer à détruire quoi que ce soit. Et enfin les bâtiments actuels qui sont destinés à durer le plus longtemps seront rapidement reconconditionnés, de façon à ce que leurs habitants retrouvent un niveau de confort et de sécurité acceptable. Pas de laissés pour compte dans cette opération ambitieuse qui est à l'image de notre politique: priorité à la qualité de vie des locataires, par opposition à la priorité des décennies passées, qui était de construire le plus grand nombre de logements le plus vite possible. En tout état de cause, lorsqu'il y aura nécessité de relogement en cours d'opération, les frais de déménagement seront pris en charge par Chartres-Habitat.

À Bel Air, la construction de douze logements individuels est prévue à l'intérieur d'un projet qui en est au stade de l'esquisse.

Dans le quartier des Hauts Saumons 160 logements seront construits, en majorité des logements individuels. Un sur cinq seront des logements sociaux, locatifs ou en accession à la propriété.

Rue Saint-Lubin et à la Croix Jumelin, c'est la réhabilitation qui est à l'ordre du jour, en concertation avec les locataires. Pour Rechèvres 200, avenue de Verdun et rue de Chavannes, la construction de la première « raquette » est lancée. Les premières réalisations verront le jour l'année prochaine. Auparavant, la maquette du projet aura été présentée aux habitants du quartier.

Enfin, à la Madeleine, nous allons généraliser la création de plusieurs centaines de places de stationnement supplémentaires, à l'exemple de ce qui a été réalisé place de Sonis. Plus largement, c'est tout le quartier qui va être repaysagé, ce qui se traduira entre autre par la plantation de centaines de nouveaux arbres.

V.L.: Logement social et logement privé, maison individuelle et habitat collectif, c'est la recette de la mixité sociale?

J.-P.G.: Une chose est claire: les normes de qualité qui s'appliquent aux logements sociaux sont presque plus sévères que celles qui s'appliquent aux logements privés.

Je vais essayer de faire en sorte que rien ne distingue visuellement logements privés et logements sociaux. Dans les quartiers que nous dessinons, il y aura des logements et des habitants. Rien ne les distinguera, sinon que certains, selon des critères transparents, bénéficieront de loyers moins élevés, du fait de leur situation familiale et sociale.



Jean-Pierre Gorges présentant le projet de restructuration de Beaulieu.

V.L.: Certains craignent qu'en déplaçant certaines familles de trublions, on n'aboutisse à déplacer et à étendre la délinquance...

J.-P.G.: Et que préconisent-ils? Je comprends que ce ne soit pas facile mais que fait-on? On met un grand mur autour des quartiers et on laisse en l'état?

Je crois que l'urbanisme inhumain des grands ensembles est l'une des causes

suivront leur cours.

Votre Logement: Quartier par quartier, qu'est-ce qui va se passer maintenant?

J.-P.G.: Les grands chantiers sont sur les rails.

Commençons par Beaulieu: le cabinet d'architectes chargé de la restructuration a été choisi. C'est une opération douce, à long terme. On va commencer

10 appartements en vente

Chartres Habitat s'est engagé à favoriser l'accès à la propriété de ses locataires. Vous pouvez contacter le Service Développement afin de parler de vos éventuels projets d'acquisition. Actuellement l'Office dispose de quelques appartements susceptibles de répondre à vos attentes. En attendant votre visite, vous pouvez d'ores et déjà réfléchir à votre projet après avoir pris connaissance de nos disponibilités, à savoir:

- 5 rue Jules Hetzel: T 5 au 3^e étage, 102 000 ; T 5 au 4^e étage, 102 000 ;
- 7 rue Jules Hetzel: T 5 au 3^e étage, 102 000 ;
- 9 rue Jules Hetzel: T 6 au 3^e étage, 110 000 ;
- 12 rue Guy Moquet: T 3 au 4^e étage, 60 000 ;
- 14 rue Guy Moquet: T 2 au rez-de-chaussée, 48 000 ; T 6 au 3^e étage, 109 000 ;
- 14 Mail Jean de Dunois: T 4 au 1^{er} étage, 73 200 ; T 4 au 4^e étage, 73 200 ;
- 26 Mail Jean de Dunois: T 4 au 4^e étage, 73 200 ;

Aménagement de Beaulieu

Lors de sa séance du 24 juin, le conseil municipal de la ville de Chartres a fait le choix du cabinet Espace architecture aménagement (ARCAME) pour transformer le quartier de Beaulieu. Le projet devait, après bouclage de ce numéro, être présenté aux commissions d'urbanisme et cadre de vie, aux services de l'État et aux acteurs de terrain. Une présentation de la Ville de Chartres aux habitants du quartier est également programmée.

Rendez-vous dans notre prochain "Votre Logement" pour vous présenter les détails de ce projet.

Locataires

Consultez le site de



**CHARTRES
HABITAT**

En ligne: l'ensemble
du parc locatif et les
logements en vente

www.chartres-habitat.com

Paul Dutartre, administrateur, quitte Chartres Habitat

L'ensemble des membres du Conseil d'administration et le personnel de Chartres Habitat ont rendu hommage à Paul Dutartre qui a demandé à être déchargé de ses fonctions d'administrateur.

"Si j'ai voulu partir il y a plusieurs raisons, a-t-il déclaré. Chacun sait les difficultés que je rencontre sur le plan de la santé. Par ailleurs j'accède à la catégorie des octogénaires, il faut que les jeunes souches prennent la relève. Je remercie toutes les personnes avec lesquelles j'ai eu



le plaisir de travailler et le personnel qui a toujours répondu à mes questions ou demandes avec célérité, a-t-il ajouté avant de poursuivre: "J'ai trouvé ici un climat favorable et espère avoir apporté ma petite pierre à la construction de cette cité. Mais j'ai un regret: ne pas avoir donné satisfaction à des familles défavorisées qui n'auront pas pu accéder au logement social"

De l'expérience

"Nous avons eu le plaisir de travailler avec vous, avec quelqu'un qui a des choses à dire" a déclaré ensuite, Jean-Pierre Gorges en sa qualité de Président de Chartres Habitat. "Les personnes qui ont de l'expérience sont importantes car elles sont la mémoire des choses. Vous avez bien rempli votre mission". C'est au titre de conseiller municipal en 1959 puis, de représentant de l'UDAF (Union départementale des associations familiales) nommé par le Préfet, que Paul Dutartre a exercé la fonction d'administrateur de l'Office. Chef du service contentieux à l'Urssaf, ce natif de Saint-Prest, a aussi été pendant vingt-cinq ans administrateur du bureau d'aide sociale de la ville. Il s'est également illustré comme président du club omnisports de la Sécurité sociale et du comité départemental de volley-ball.

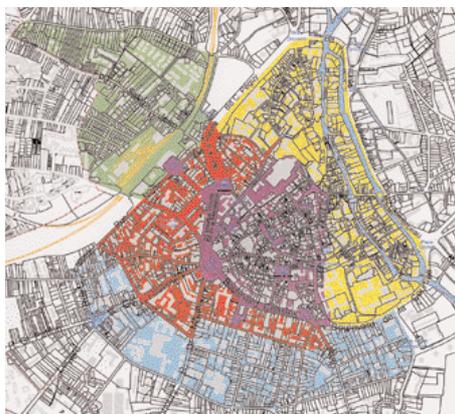
Nouveau plan de stationnement La gratuité pour les résidents

Le nouveau plan de stationnement dans le centre ville de Chartres sera effectif à compter du 1^{er} septembre 2004.

Beaucoup de rues étaient devenues des parkings à la journée. Avec ce dispositif les résidents pourront se garer gratuitement devant leur domicile. Le principe en sera le suivant.

Si vous résidez dans le périmètre du nouveau plan de stationnement (chaque Chartreain concerné doit recevoir un courrier d'information de la ville de Chartres) vous pourrez garer gratuitement deux véhicules appartenant à un même foyer.

La ville a été divisée en 5 secteurs: bleu, rouge, jaune, vert et une zone commerciale. Chaque année vous devrez apposer sur le pare brise de votre véhicule une vignette correspondant à votre secteur de résidence. Le stationnement gratuit pour deux véhicules sera autorisé uniquement dans votre secteur de résidence. En zone commerciale (couleur mauve) le stationnement sera payant pour tous. Les locataires résidant dans cette zone pourront stationner deux véhicules gratuitement dans les zones limitrophes (zone jaune ou rouge).



Le centre ville a été divisé en cinq secteurs.

Les logements de Chartres Habitat concernés sont les suivants.

En basse ville: rue de l'Âne Rez, Corroierie, Écuyers, Juifs, La tannerie, Planche aux carpes, Pont du Massacre, Pot Vert, Reine Berthe, Trois Moulins; en haute ville: rue des Bouchers, Charles Brune, Châteaudun, Chauveau Lagarde, Grand Faubourg, Nicole.

Pour toute information complémentaire contacter le service Voie Publique de la Ville de Chartres au 02 37 23 42 64.



Voisin, voisine

Jour de fête !

Les voisins ne se choisissent pas. Il existe donc une réticence à engager une relation. Mais "Immeuble en fête" montre que des freins peuvent être levés et que des choses positives peuvent émaner de ces relations. Car au final, lorsque la soirée a eu lieu tout le monde est content. Pour preuve, ceux qui ont fait la fête : impasse de l'Amitié, ou, à l'initiative de la CLCV, rue Jules Hetzel, rue Salvador Allende, rue des Blottes et 2 rue des Champs Chatons.



Rue Salvador Allende. "Au plus fort de la soirée, nous étions près de 100 locataires réunis rue Salvador Allende, à l'initiative de la CLCV. Beaucoup de personnes seules et de nouveaux résidents sont venus et ont pu faire connaissance avec les voisins. Les jours suivants nous pouvions voir que quelque chose s'était passé : maintenant on se dit bonjour, on lève la main quand on se croise en voiture, des petits choses qui comptent..." explique Marie-Odile Leray.



Rue des Blottes. Ambiance chaleureuse également dans la cour de la paroisse de Beaulieu. À l'initiative de Micheline Greigorovitch les locataires des 2 et 4 rue des Blottes se sont retrouvés autour des petits plats et boissons pour leur première édition de "Immeubles en fête". Quelques passants s'étaient joints au groupe. Tous sont prêts à renouveler l'opération l'année prochaine.



Impasse de l'Amitié : "Nous étions 22 personnes résidant impasse de l'Amitié et avenue de l'Espérance. C'était l'auberge espagnole, chacun avait amené un plat" explique Jack Baroche, par ailleurs employé de l'Office. "Le plus jeune était âgé de 16 mois, le plus ancien de 84 ans. Tout le monde a passé une soirée formidable si bien que la soirée s'est prolongée jusqu'à minuit. Il faut dire que le temps était radieux. Cette soirée coïncidait avec mon déménagement cela a donc été l'occasion de dire au revoir. Mais j'espère qu'ils m'inviteront l'année prochaine."



Impasse des Champs Chatons. Vincente Disparti, locataire, avait glissé des invitations dans les boîtes aux lettres de l'impasse des Champs Chatons. "Nous avons passé une très bonne soirée. Nous nous entendons tous très bien dans notre immeuble mais, toujours pressés, on se dit juste bonsoir. Ce soir-là a été l'occasion de parler gentiment des petits problèmes que l'on peut rencontrer dans l'immeuble. Nous avons par exemple appris que deux locataires qui travaillent de nuit sont quelque fois gênés par la musique un peu trop forte durant la journée. Maintenant nous y penserons tous."



En interne

Les agents du service relations usagers Ils veillent aux biens et aux personnes

Veiller à la sécurité, à la salubrité des bâtiments et au bien être des locataires, telles sont les missions qui incombent au Service Relations Usagers.

Sur le terrain, quinze agents de proximité et surveillants sont les ambassadeurs de l'Office. À Beaulieu, dix agents assurent les activités traditionnelles du gardien d'immeuble. Ils traitent les ordures ménagères, nettoient les parties communes (excepté sur la tranche 1 où le ménage est effectué par la régie des 3R) et effectuent des travaux de première maintenance (changement d'ampoule, serrurerie, etc.). Ils prêtent aussi main forte à la régie technique de Chartres Habitat pour repeindre les halls d'immeubles et débarrasser caves et greniers des encombrants. Cet hiver ce sont eux qui ont déneigé vos entrées d'immeubles.

Ces agents sont le lien entre Chartres Habitat et vous. Vous pouvez les rencontrer lors des permanences qu'ils assurent sur le quartier*. S'ils ne sont pas en mesure de vous apporter une réponse immédiate ils recueilleront vos réclamations et les feront remonter auprès de leur responsable.

À côté de ses missions traditionnelles le Service Relations Usagers assure un rôle prédominant dans la gestion du quotidien et des troubles du voisinage. Des surveillants sont présents sur tous les quartiers et... sur tous les fronts...

Deux surveillants sont affectés au quartier de La Madeleine, un à Beaulieu, deux sur le secteur diffus. Là, ils vous renseignent et vous conseillent.

Un locataire en difficulté, des nuisances, un problème technique, de salubrité ou



De gauche à droite : Didier Huret (surveillant secteur diffus), Patricia Lapinard (surveillant sur le quartier de La Madeleine), Guy Gibeau, chef du Service Relations Usagers, Gérard Fortin (surveillant sur le quartier de La Madeleine).

de sécurité et les voilà qui informent, mènent l'enquête, recueillent les témoignages, rappellent le règlement intérieur et la loi aux parties en cause. Ensuite, ils dressent leurs rapports. Ils sont présents lors des désinsectisations d'immeubles, distribuent les courriers et le journal "Votre Logement", affichent le nom des nouveaux arrivants sur l'interphone, prêtent main forte au service état des lieux, vérifient l'état du patrimoine et tirent la sonnette d'alarme quand il y a danger. Polyvalents, ils doivent concilier un sens de la diplomatie, de la psychologie et être réactifs.

Tournées de nuit et astreintes

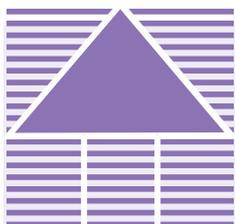
C'est aussi le surveillant qui instaure le dialogue quand il y a conflit de voisinage. S'il ne parvient à apaiser les troubles, il alerte sa hiérarchie. Au siège de l'Office, Guy Gibeau responsable du service et ses collaboratrices Sylvaine Laufroy et Lydie Lagrue, rencontrent les personnes récalcitrantes au dialogue. "Très souvent les choses s'apaisent grâce à la médiation même si parfois 1 h 30 à 2 heures sont nécessaires. Les locataires repartent alors après avoir signé un engagement" explique Sylvaine Laufroy. 82 familles ont ainsi été reçues à l'Office en 2003 pour résoudre des problèmes

de mésententes. "Si nous ne parvenons pas à apaiser les choses et qu'il y a trouble grave, le dossier est transmis au service juridique. Nous ne disposons pas de moyens de sanction intermédiaire" regrette Guy Gibeau. Un partenariat est aussi organisé avec la police à qui sont signalées les atteintes aux personnes et aux biens.

Le Service Relations Usagers organise aussi une tournée, un soir par semaine, de 20 heures à 23 heures. Les agents en binôme, rencontrent ainsi, pour le compte de tous les services, les locataires que l'on ne parvient pas à joindre en journée: pour signer un avenant au contrat, vérifier les dires de plaignants, etc. Des astreintes sont aussi assurées en dehors des heures d'ouverture de l'Office, samedi et dimanche inclus. En cas d'incident grave (incendie, inondation, tempête, danger électrique, etc.) l'agent intervient et alerte les autorités compétentes.

*Permanences: quartier de Beaulieu: 1 rue Curie, 1 rue des petits Clos, 7 place de Spire de 8h30 à 9h00, 12h30 à 13h00 et de 16h30 à 17h00, Tél.: 02 37 34 53 27.

Quartier de la Madeleine: 19 place Saint-Louis 7h45 à 8h30, 11h30 à 12 heures (lundi à vendredi) et 16h-16h30 (lundi à jeudi), Tél.: 02 37 28 56 80.



Patrimoine



L'Éperon des Épars

Adresse : 2,4 rue Maunoury à Chartres.
Composition : un T3, un T3 duplex, un TIV triplex, des bureaux au rez-de-chaussée.
Loyers (pls) : 393,81 , 450,69 , 738,02
État d'avancement : construction en cours.
Date prévisionnelle de livraison : 2^e trimestre 2005.

Saint-Chéron

Adresse : 57 rue Saint-Chéron à Chartres.
Composition : deux T4, un T5, un T3.
Loyers : tranche 1 : T4 353,62 (plai), T5 442,22 (plus); tranche 2 : T3 444,82 (pls), T4 534,04 (pls).
État d'avancement : construction de la tranche 1 en cours (1 T4, 1 T5).
Date prévisionnelle de livraison : tranche 1 fin 2004, tranche 2 en mars 2005.



Toutes les opérations en cours



ANPE Maunoury

Adresse : 82 av. Maunoury à Chartres.
Programme : bureaux ANPE.
État d'avancement : construction en cours.
Date prévisionnelle de livraison : mars-avril 2005.

Établissement pour handicapés

Adresse : rue Saint-Éxupéry à Lèves.
Composition : foyers et appartements destinés à l'association les "Papillons Blancs".
État d'avancement : construction en cours.
Date prévisionnelle de livraison : début 2005.



ANPE Vernouillet

Adresse : av. Marc Chappéy à Vernouillet.
Composition : bureaux ANPE.
État d'avancement : construction en cours.
Date prévisionnelle de livraison : août 2005.

En projet, 13 logements rue Saint-Brice

Entre immeuble et maisons de ville, le nouvel ensemble immobilier qui va prendre corps 100 à 104 rue Saint Brice, concilie modernité et continuité urbaine. En utilisant les éléments constitutifs des façades environnantes (l'enduit ton terre, les parements de brique et la couverture en ardoise), la société d'architecture Frédéric Gau, a conçu un projet charnière entre les maisons traditionnelles et la résidence nouvelle sur ce quartier proche du centre ville de Chartres. Cet ensemble de 13 logements présentera trois entrées, le 102 et 104 donnant sur la rue Saint-Brice, le n° 100 sur une voie d'accès latérale.

✓ Composition: deux T5 (un triplex et un duplex), trois T4 (dont un duplex), deux T3, six T2.

✓ Loyers hors garage: T2: 294,42 , 308,89 , 320,03 , 374 ; T3: 450 , 423,27 , 354,12 ; T4: 514,11 , 497,27 , 558,25 ; T5: 721,94

✓ État d'avancement: procédure d'attribution des marchés à lancer.



Et aussi...

Dangers

Adresse: rue de la Mairie.

Programme: deux maisons locatives.

État d'avancement: cabinet d'architectes maître d'œuvre désigné le 29 juin : Archigone.

28 rue des Bas Menus

Adresse: 28 rue des Bas-Menus.

Programme: six à huit maisons individuelles.

État d'avancement: cabinet d'architectes maître d'œuvre désigné le 29 juin : Lissalde.

3 rue des Bas Menus

Adresse: 1 rue des Bas-Menus, terrain attenant à l'ancienne maison de retraite des Hauts Saint-Jean.

Programme: une quinzaine de maisons individuelles.

État d'avancement: cabinet d'architectes maître d'œuvre désigné le 29 juin: groupement Diagonal-Bet Leret-cabinet Richard.



12, 14 rue du Puits Drouet

Adresse: 12, 14 rue Puits Drouet et 38 rue des Druides.

Programme: une dizaine de logements.

État d'avancement: cabinet d'architectes maître d'œuvre désigné le 29 juin : atelier d'architecture Poisson-d'Arbigny-Pichot.

Bel Air

Adresse: chemin de la Crosnière.

Programme: deux logements en accession à la propriété.

État d'avancement: cabinet d'architectes désigné le 29 juin : groupement Joël Legendre-SA J.-M. Laplace



Les bâtiments industriels annexés au moulin, rue du plateau à Saint - Prest ont été démolis.

L'entreprise SNPR Colas a mené à bien cette opération sur six semaines aux mois de mai et juin derniers. Il aura tout d'abord fallu procéder au désamiantage avant d'effectuer le tri sélectif des gravats. Les matériaux ont ensuite été acheminés jusqu'à des sociétés spécialisées dans le recyclage. Là, les éléments de maçonnerie seront concassés pour servir de nouveau à la construction. Le bois et le métal seront également recyclés.

1835 m² de terrain résiduel sont dorénavant libres de toute occupation. Le programme d'aménagement de cette zone n'est pas encore arrêté puisque les quatre cabinets d'architectes candidats à l'aménagement du moulin et son environnement remettront leur copie le 19 juillet prochain.

Le programme porte sur la réalisation de maisons individuelles sur ce terrain résiduel et la réhabilitation du moulin. Celui-ci a également fait l'objet d'une opération de nettoyage qui a permis de débarrasser plus de 600 containers en bois entreposés. Une mise en sécurité intérieure a été réalisée. Elle sera suivie d'une condamnation des ouvertures afin d'éviter toute intrusion dans le bâtiment.



Prochainement... La Poste de Saint Prest



Adresse : 112-114 rue de la République à Saint-Prest.

Programme : un bureau de poste et huit logements (un T5 en duplex, cinq T3, deux T 4).

État d'avancement : marchés en cours d'attribution.

Date prévisionnelle de début des travaux : 4^e trimestre 2004.

Rue des Bas-Menus



Adresse : 1 rue des Bas-Menus à Chartres.

Programme : huit maisons locatives.
État d'avancement : marchés en cours d'attribution

Date prévisionnelle de début des travaux : 4^e trimestre 2004.

Entrepreneurs
Consultez le site de



**CHARTRES
HABITAT**

Tous nos appels
d'offres en ligne

www.chartres-habitat.com

À l'étude...

Rechèvres 200

Adresse : angle de l'avenue de Verdun et de la rue de Chavannes à Chartres.

Programme : 15 logements (11 maisons individuelles de type 4 et 5 et un petit collectif recevant deux T 2 et deux T 3).

État d'avancement : avant-projet validé.



Prunay le Gillon

Adresse : rue de l'Égalité.

Programme : une dizaine de maisons de village.

État d'avancement : projet à l'étude.

Mainvilliers

Adresse : 71 rue du Fbg Saint-Jean à Mainvilliers.

Programme : seize logements (maisons individuelles et petits collectifs), projet en collaboration avec le groupe Aviron qui réalise 64 logements en petits collectifs.

État d'avancement : étude d'avant projet en cours.



Bel Air

Adresse : chemin de la Crosnière.

Programme : douze maisons de ville.

État d'avancement : stade de l'esquisse.

Mare aux Moines

Adresse : rue Alfred Barrazier à Chartres.

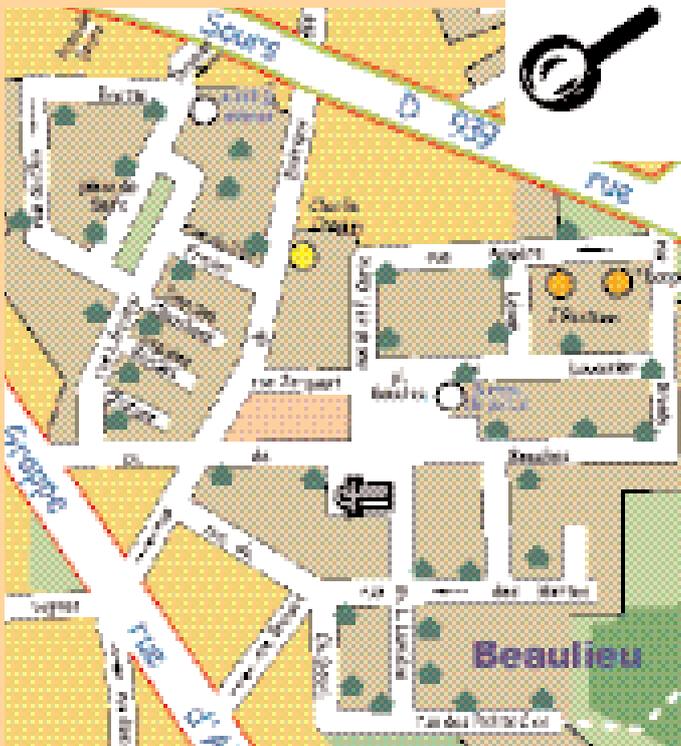
Programme : seize maisons locatives.

État d'avancement : en attente de conclusion des études.



Des abris à containers en place pour le mois de septembre

Les abris extérieurs destinés à la collecte des ordures ménagères sur le quartier de Beaulieu seront installés d'ici le mois de septembre prochain. Ces abris à containers seront implantés à proximité de vos immeubles ce qui vous permettra de déposer vos ordures ménagères aisément. Cet aménagement fait suite à la suppression



Le emplacement des futurs abris à containers. Un schéma d'implantation concernant votre immeuble sera affiché dans votre hall d'entrée.

des vide-ordures dans les logements. Il répond à des exigences sanitaires et aux désagréments causés par les mauvaises odeurs dans les locaux poubelles.

La société Viva Cité procédera au nettoyage régulier des façades des abris et assurera leur maintenance. La société des Vidanges réunies procédera par ailleurs au nettoyage des containers quatre fois par an.

Les réparations à l'ordre du jour du C.C.L.

Le Conseil de Concertation Locative qui réunit des représentants de Chartres Habitat et des locataires s'est réuni le 3 juin dernier. Durant cette séance un point a été fait sur les réparations locatives. L'application du décret de 1987 nécessitait en effet que soient clairement stipulés les travaux d'entretien et de réparation qui ne sont pas pris en charge par Chartres Habitat mais par le locataire. "Votre Logement" vous présente le détail de ces réparations locatives pages suivantes (pages 13 à 15)

Hauts Saint-Jean

À l'ordre du jour également du C.C.L. le projet de réhabilitation des Hauts Saint-Jean. L'étude de réhabilitation des trente pavillons portera sur des travaux d'isolation (extérieure et combles), le remplacement des menuiseries et fermetures bois par du PVC (les portes de service et portes d'entrée seront conservées), la fermeture du sas d'entrée, la mise en place d'une vmc.

Une réunion d'information des locataires est prévue. Chaque locataire sera également consulté par courrier afin de formuler son avis sur l'engagement de ces travaux.

Prévu... Prévu...

Réfection des peintures des menuiseries bois et serrureries: rue Charles Brune, mail Jean de Dunois, Tour Stella, Mail Anatole France, rue de l'Abbé Chevallier, 24 Hauts de Chartres, Val de Luisant, 13 rue de Châteaudun. Appel d'offres en cours, date prévisionnelle de début des travaux en septembre 2004 (tranche conditionnelle : les locataires résidant 2, 4, 6 rue Jean Roux et 2,4, 6, 8,10 impasse Jean Roux seront consultés).

Remplacement des chauffe-eau et mise en conformité des réseaux gaz: rue du Puits Drouet (116 logements). Appel d'offre en cours, date prévisionnelle de début des travaux: 4 ème trimestre 2004.

Entretien des interphones : appel d'offres en cours.

L'accès à votre immeuble sécurisé

Le remplacement de l'interphonie avec système d'accès par badge a été effectué aux adresses suivantes: 21 rue des Bas Bourgs, 10,12,14 rue des Marais, 34 et 34 bis rue Faubourg la Grappe.

Cet équipement sécurise les entrées d'immeuble en supprimant les clefs qui présentent l'inconvénient de se dupliquer. Ce nouveau système de badge à

puce électronique contient le nom du locataire et le numéro de son logement. Il est mis à jour automatiquement lors des nouvelles attributions et en cas de perte un nouveau badge remplace l'ancien.

Un marché de travaux est à l'étude afin d'étendre progressivement ce système à l'ensemble de notre patrimoine.

Casses, pannes, entretien

Qui répare ?

Vous avez quelques réparations à effectuer dans votre logement et vous vous posez quelques questions. Qui doit réparer ? Qui paie la facture ? Le bailleur (Chartres Habitat) ou le locataire ? En fait la liste des réparations locatives est fixée par le décret du 26 avril 1987. Revue de détail des travaux à la charge du locataire.



Murs et plafonds

Le locataire doit veiller à préserver la propreté et l'état général de son logement. Nettoyer et lessiver les murs et plafonds peints ou revêtus de papier vinyle et remplacer les papiers peints en mauvais état (le lé ou l'ensemble). Le décret précise que les éléments de faïence en mauvais état doivent également être remplacés. Les trous de fixation d'ameublement devront avoir été rebouchés à l'enduit lorsque le locataire quitte le logement.

Revêtements de sol

Le nettoyage des sols (moquettes, sols plastiques, parquets et autres revêtements), l'enlèvement des tâches et la vitrification des parquets incombent aux locataires. En cas de tache ou de

trou, la lame de parquet ou la dalle de revêtement de sol doit être remplacée par vos soins. En cas de mauvais état général caractérisé, le locataire doit remplacer l'ensemble du revêtement.

[Le conseil de Chartres Habitat](#)

Placez un paillason à l'entrée de votre logement. Placer des protections sous les pieds des meubles.



Placards, plinthes

Les étagères et les portes de placards, (roulettes, poignées, pommelles, gonds, serrures), les plinthes, les baguettes et moulures, détériorées sont remplacées par le locataire.

Serrures, verrous

N'oubliez pas de graisser vos serrures

au moins une fois par an. Les clefs égarées ou détériorées doivent être remplacées au moins pour les remettre au conseiller logement lors de l'état des lieux sortant. Les serrures, canons et goupilles sont également sous la responsabilité du locataire.

Portes et fenêtres

Pour le bon fonctionnement de vos portes et fenêtres, vous devez en graisser les gonds, paumelles et charnières. Vous devez aussi remplacer les poignées cassées, les gonds, les mécanismes multi-point et crémones.

Vitres

Vérifier et remettre en état au moins une fois par an les mastics de vos vitrages. Cela évitera les infiltrations et la détérioration des menuiseries bois et n'oubliez pas de déboucher les trous d'évacuation d'eau au niveau des pièces d'appui. Les vitres cassées sont à remplacer par le locataire (contacter votre assurance pour prise en charge éventuelle).

Stores

Le graissage et le remplacement du mécanisme intérieur (incluant le démontage du coffre ou des poulies), le remplacement du cardan, de la manivelle de la sangle, de l'enrouleur de sangle mais aussi des lames, sont des charges locatives.

Qu'est ce qu'une réparation locative ?

Les réparations locatives sont des travaux d'entretien courant et de menues réparations qui incombent au locataire.

À la fin du bail le locataire est tenu de restituer le logement avec les réparations locatives effectuées faute de quoi le bailleur peut obtenir le remboursement des frais à engager pour la remise en état du logement.

Qu'est ce qu'une charge récupérable ?

Lorsque l'entretien ou la réparation est effectué par le bailleur en lieu et place du locataire, on parle de charge récupérable. C'est le cas des contrats d'entretien passés avec des sociétés de maintenance. Ces entreprises peuvent intervenir en cas de panne ou de dysfonctionnement ou bien pour une visite annuelle d'entretien. Ces dépenses sont comprises dans vos charges mais lorsque l'entreprise intervient vous ne déboursez rien.

Le jardin privatif, la terrasse

Vous bénéficiez d'un jardin privatif? Ce lieu d'agrément doit être utilisé dans le respect du voisinage et ne pas compromettre l'aspect esthétique de votre quartier. Cela implique un minimum d'entretien par le locataire: tondre la pelouse, tailler les haies et arbustes, élaguer, désherber, remplacer les arbustes morts faute d'entretien. Votre terrasse doit quant à elle être débarrassée des mauvaises herbes.

Le conseil de Chartres Habitat

Votre jardin ne doit pas servir de débarras. Placez votre étendage à l'arrière de votre logement.

Si vous souhaitez réaliser des aménagements dans votre jardin contactez les services techniques de Chartres Habitat qui étudieront votre projet.

Ne pas planter d'arbres hautes tiges (petit sapin deviendra grand!)

Vous habitez en habitat collectif et avez constaté la présence d'un nid de guêpes, contactez Chartres Habitat. En habitat individuel, contactez les pompiers qui vous factureront la prestation.

Le contrat d'entretien
L'entretien des espaces verts communs est confié à la ville de Chartres.



Il s'agit d'une charge récupérable qui apparaît donc dans les charges locatives.

Respecter les espaces verts communs contribue à limiter les charges!

Les gouttières

Si vous habitez en pavillon ou maison de ville, le décret de 1987 stipule que vous devez dégorger les conduits: nettoyer les gouttières (enlèvement des feuilles notamment), les regards, les descentes d'eau et le réseau horizontal jusqu'au réseau d'égout public.



Les installations électriques

Le locataire doit remplacer les ampoules, mais aussi les prises de courant, les interrupteurs endommagés, les douilles, les fusibles, les tubes fluorescents des salles de bain.

N'oubliez pas de resserrer les borniers

sur prises, interrupteurs et coupe-circuit, de temps en temps.

Les baguettes ou moulures de protection doivent être préfixées ou remplacées par du matériel conforme.

Les équipements en place

Le graissage de vide-ordures est

à effectuer régulièrement par le locataire et les joints hors d'usage sont à remplacer.

Le contrat d'entretien

Un contrat de maintenance existe pour les antennes de télévision, sauf pour les pavillons.

En cas de panne contacter le service réclamations de Chartres Habitat au 02.37.25.65.00.



Dégorgement des canalisations

Tous les six mois il convient de nettoyer le siphon des éviers, baignoires, lavabos et bidets ainsi que les bondes de douches pour éviter les engorgements.



Contrat d'entretien

Un contrat d'entretien avec la Société des Vidanges Réunies (SVR) va être étendu à tout le patrimoine.

Missions: SVR intervient 7/7 jours et 24 h/24h, en cas de refoulement et engorgement des réseaux d'évacuation d'eau. Le contrat prévoit le nettoyage préventif des réseaux d'évacuation d'eau une fois par an (les dates sont affichées deux semaines à l'avance dans le hall d'entrée de l'immeuble). L'entretien des siphons reste à la charge des locataires. Il leur appartient de les

nettoyer régulièrement.

Contactez en cas d'urgence le service réclamations de Chartres Habitat au 02.37.25.65.00 du lundi au vendredi de 8 heures à 17h15, en dehors de ces horaires au 02.37.25.65.25.

Éviers, appareils sanitaires, robinetterie

Les tuyaux flexibles de douches doivent être remplacés par vos soins. N'oubliez pas de détartrer la robinetterie et le mousseur au moins tous les six mois minimum. Le robinet doit être remplacé si nécessaire.

Contrat d'entretien

Une société intervient pour des réparations normalement locatives: entretien et remplacement des mélangeurs, mécanismes d'arrivée d'eau et de chasse d'eau, joints,

clapets, robinets, cols de cygne. Une visite annuelle systématique permet de maintenir la robinetterie en bon état de fonctionnement et de réduire les fuites (les dates sont affichées une semaine à l'avance dans le hall d'entrée de l'immeuble, en cas d'absence une deuxième et une troisième visite est organisée). Contact: en cas de panne contacter le service réclamations de Chartres Habitat.

Le conseil de Chartres Habitat

Ne serrez pas trop fort les robinets.

Enfonchez au maximum le tuyau de vidange de votre lave-linge ou lave-vaisselle dans l'évacuation.

L'installation de pare douche est autorisée.

Sachez qu'un robinet qui n'est jamais actionné finit pas se bloquer sous l'effet du dépôt de tartre, de temps en temps pensez à manœuvrer les robinets d'arrêt! Le vinaigre est un excellent détartrant!



Aération, vmc

Si vous demeurez en pavillon, vérifiez qu'aucun objet n'obstrue l'extraction d'air (sacs plastiques, nid d'oiseau, etc). Le locataire est responsable du nettoyage des bouches de ventilation et de vmc. Il doit aussi nettoyer les grilles de ventilation hautes et basses.

Les climatiseurs sont à maintenir en état. L'entretien est à la charge du locataire.

Le conseil de Chartres Habitat

Ne pas obstruer les entrées d'air, surtout dans les cuisines où sont installés les appareils gaz (cuisinière, chauffe-eau, chaudière murale).

Gaz

Certains flexibles de raccordement à

l'alimentation gaz doivent être changés tous les cinq ou dix ans (la date de péremption est indiquée sur le flexible).

Le conseil de Chartres Habitat

Si vous n'utilisez pas le gaz de ville, pensez à obstruer la sortie du robinet d'alimentation avec un bouchon PVC prévu à cet effet.



Fosse septique

Vous êtes en pavillon et disposez d'une fosse septique? Vous devez la faire vider régulièrement, une attestation de vidage vous sera demandée lors de l'état des lieux sortant.

Chauffe-eau

Le contrat d'entretien des chauffe-eau gaz

Prestation: pour certains logements Chartres Habitat a passé un contrat de maintenance avec une des sociétés prestataires de service (Proxiserve, Cgst Save ou Gaz dépannage).



Elle prend en charge le remplacement des membranes, pistons, boîtes à eau, clapets, joints des appareils à gaz, résistances électriques et thermostat.

En dehors de ces contrats, restent à la charge du locataire, les pièces d'usure normale ou détériorées suite à un mauvais usage des appareils. Ce type de contrat va être étendu à l'ensemble du patrimoine pour que ces interventions ne soient plus facturées au coup par coup au locataire.

Contact: en cas panne contactez le service réclamations de Chartres Habitat au 02.37.25.65.00.

Le contrat d'entretien des chauffe-eau électriques

Aujourd'hui, Chartres Habitat ne dispose pas de contrat de maintenance. L'entretien est à la charge du locataire ou facturé quand la régie intervient. Les services techniques travaillent à l'élaboration d'un contrat afin d'apporter un service de maintenance aux locataires.

Chauffage

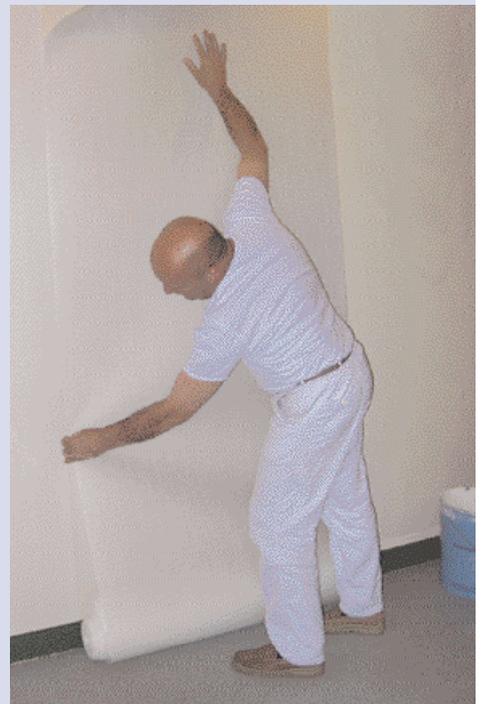
Les chaufferies collectives alimentent un immeuble ou un groupe d'immeuble.

Le contrat d'entretien

La maintenance des chaufferies fait l'objet d'un contrat.

Le conseil de Chartres Habitat

Ne pas placer de meubles devant les radiateurs ni les couvrir.



Les autres contrats d'entretien Nettoyage des parties communes

Les parties communes sont les halls d'entrée, les accès, cages d'escaliers, ascenseurs, paliers, couloirs, les locaux à vélos et à poubelles, les espaces extérieurs. Chartres Habitat fait procéder à leur nettoyage. Ces dépenses sont comprises dans vos charges. Néanmoins, les parties communes sont un prolongement de votre logement vous devez donc veiller à leur propreté. Le manque de propreté crée de l'insatisfaction. La tendance consiste alors à demander à Chartres Habitat d'en faire plus d'où un montant de

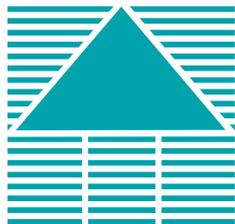
charges plus élevé. Faites des économies, participez à la propreté!

Ascenseurs

Votre ascenseur bénéficie d'un contrat d'entretien, auprès d'une entreprise de maintenance, La société Schindler intervient pour l'entretien, la maintenance, le dépannage. Ce contrat est compris dans vos charges.

En cas de panne contactez la société de maintenance Schindler au: 0825 000365 (n° figurant dans les cabines d'ascenseur et sur la porte palière en rez-de-chaussée. Les personnes qui seraient bloquées dans la cabine, doivent appuyer sur l'alarme prévue à cet effet: un contact téléphonique s'établira automatiquement avec le centre de gestion. En aucun cas contacter les pompiers.

Dans notre prochain numéro: la grille de vétusté point par point.



En direct avec vous

Nathalie Gueguen, résidente de la rue Salvador Allende, a imaginé cette histoire pour les lecteurs de Votre Logement. Il était une fois un gobelet en plastique... le soir du 25 mai...

// La parole au verre de l'amitié!

Décidément, cette soirée du 25 mai 2004 me restera longtemps gravée en mémoire... Et pourtant, déposé tranquillement près de l'aire de jeux de la rue Salvador Allende, tout paraissait calme, si calme. Le soleil radieux me faisait déjà rêver à la période estivale toute proche... Mais en voyant quelques personnes affairées à gonfler des ballons baudruche "Immeubles en fête" et à installer des tables de camping et des sièges pliants, j'aurais dû me douter qu'il se préparait un événement!

Vers 19h00, adultes et enfants arrivent les uns après les autres avec victuailles en tous genres: quiches, gâteaux apéritifs et pâtisseries, cidre, sodas et jus de fruits. Le rythme cadencé de la musique fait écho avec les salutations et les éclats de rire, le décor est posé pour la fête! "Immeubles en fête"! C'est alors que j'ai réalisé que ce soir-là je ne chômerais pas! Bien vite, me voilà distribué aux locataires de la rue, présents à ce

rendez-vous annuel qui prend de l'ampleur tant il est convivial. Me voilà hissé vers le ciel, accompagné de souhaits divers: "À votre santé! Au voisinage! Aux nouveaux venus!". Car des nouvelles têtes il y en a, celles des grands et celles des bébés. C'est le moment de faire connaissance pour que continuent ensuite les échanges durant l'année.

Je suis très sollicitée par les enfants. Ils m'impliquent dans le jeu de "garçon de café" ou de "chamboule tout". Ils m'utilisent pour rincer leurs doigts après avoir appliqué leurs menottes pleines de peinture sur la fresque en tissu. C'était tellement sympathique, et les habitants de la rue Salvador Allende semblaient si heureux, que l'année prochaine, j'espère bien, moi, le gobelet en plastique, être encore des leurs!

Nathalie Gueguen, locataire, rue Salvador Allende.

Canicule: une simple attention pour éviter des drames

Il semblerait que l'an passé la canicule ait été moins meurtrière dans le secteur locatif social qu'ailleurs. La présence humaine y est un facteur plus favorable. En effet une simple attention permet souvent d'éviter des drames.

Votre voisin ne répond pas aux appels, n'hésitez pas à appeler le Service Relations Usagers au 02.37.25.65.31 ou au 02.37.25.65.78.

Il y a toujours autour de nous une personne âgée isolée qui peut être dans une situation d'inconfort, voire en danger à cause de la chaleur.

Cet été soyons vigilants.

Relayez ce message autour de vous.

Votre Logement Infos (Chartres)

Parution trimestrielle

CHARTRES HABITAT, 23 rue des Bas Bourgs - B. P. 137 - 28003 Chartres CEDEX

Tél. 02 37 25 65 25 - Fax 02 37 34 37 95. Internet: www.chartres-habitat.com

Directrice de la publication: Élisabeth Fromont

Rédaction, conception: Sylvie Babel

E-mail: s.babel@chartres-habitat.com

Impression: Imprimerie Chauveau. N° ISSN: 1635-8139. Dépôt légal: à parution.

Le mot de la CNL

// Face à l'évolution constante des prix à la consommation, il est urgent de revaloriser les APL (Allocations Personnalisées au Logement), et d'adapter cette allocation aux réalités et besoins des familles. Une revalorisation des taux en début d'année, conjointement à la révision des loyers serait une mesure bénéfique et cohérente.

La pérennité du logement social retient aussi notre attention. Alors que des logements sont voués à la démolition, les projets de constructions et les soutiens financiers semblent insuffisants.

Quant à l'accession à la propriété, beaucoup d'entre vous y aspirent, la plupart ont rêvé de posséder leur logement mais souvent l'âge et de faibles revenus conduisent à renoncer.

Attentif aux problèmes de tous, je tiens à vous remercier de la confiance que vous nous portez et je vous présente mes amicales salutations."

M. Bacle, président départemental de la C.N.L. (Confédération Nationale du Logement).

Arrêt sur image...



Les cigognes ont fait escale à Chartres, plus exactement au 10, impasse des Celtes. Nous devons cette création à M. et Mme Lequint-Gresser inspirés par un séjour en Alsace.